Nations Unies S/PV.4620



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 octobre 2002
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 4620e séance du Conseil de sécurité (privée)

Tenue à huis clos dans la salle du Conseil de sécurité au Siège, à New York, le jeudi 10 octobre 2002, à 15 h 30

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« Le 10 octobre 2002, le Conseil de sécurité, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001), a tenu à huis clos sa 4620e séance avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP).

Le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ont entendu, en application de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, un exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. »

02-62998 (F) 101002 101002